

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 14
Absents : 5
Pouvoirs : 3
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2026

Date de la convocation :

26 février 2026

Date d'affichage de la convocation :

28 février 2026

Date de la publication de la délibération :

12 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le six mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, G. JOUAN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, S. TANGUY, C. L'HARIDON.

Etaient absents : L. COLAS, excusée, pouvoir à S. LE CORRE ; G. QUEAU, excusée, pouvoir à P. BOUSSARD ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à S. TANGUY ; F. LE DOUY, excusé ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/03/01

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 : COMMUNE

Le Compte Administratif de l'année 2025 de la commune présente :

Section de fonctionnement :

Un excédent de fonctionnement de : **123 445,65 €**

Dépenses : 1 013 385,89 € ; Recettes : 1 136 831,54 €

Section d'investissement :

Un excédent d'investissement de : **216 017,35 €**

Dépenses : 602 646,41 € ; Recettes : 818 663,76 €

Après en avoir délibéré, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 18 février 2026, le Conseil Municipal, par 16 voix pour (le Maire qui est sorti ne prend pas part au vote),

➤ ADOPTE le Compte Administratif de l'année 2025 de la commune.

Le Maire,

David LE GOFF

La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

Nombre de membres

En exercice :19

Présents :14

Absents :5

Pouvoirs :3

Pour :17

Contre :0

Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2026

Date de la convocation :

26 février 2026

Date d'affichage de la convocation :

28 février 2026

Date de la publication de la délibération :

12 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le six mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, G. JOUAN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, S. TANGUY, C. L'HARIDON.

Etaient absents : L. COLAS, excusée, pouvoir à S. LE CORRE ; G. QUEAU, excusée, pouvoir à P. BOUSSARD ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à S. TANGUY ; F. LE DOUY, excusé ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/03/02

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2025

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les chiffres du compte de gestion de la commune du Trésorier Principal des Finances correspondent à ceux du Compte Administratif du Maire et qu'ils ne donnent lieu à aucune observation,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée supplémentaire,

Après en avoir délibéré, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 18 février 2026, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire,

David LE GOFF



La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :14
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :17
Contre :0
Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2026

Date de la convocation :

26 février 2026

Date d'affichage de la convocation :

28 février 2026

Date de la publication de la délibération :

12 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le six mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, G. JOUAN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, S. TANGUY, C. L'HARIDON.

Etaient absents : L. COLAS, excusée, pouvoir à S. LE CORRE ; G. QUEAU, excusée, pouvoir à P. BOUSSARD ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à S. TANGUY ; F. LE DOUY, excusé ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/03/03

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2025 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2026

A Résultat de l'exercice 2025	+ 123 445,65
B Résultat antérieur reporté	/
C Résultat à affecter = A + B	+ 123 445,65

D Solde d'exécution d'investissement 2025	+ 216 017,35
E Solde des restes à réaliser d'investissement	- 77 000,00
Reste à réaliser recettes	+ 00,00
Reste à réaliser dépenses	- 77 000,00
F Besoin de financement = E - D	-

AFFECTATION	
1-Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement (c/1068)	0,00
2-Solde disponible affecté comme suit : affectation complémentaire en réserves (c/1068)	123 445,65

Constatant les résultats du Compte Administratif de l'année 2025, le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de cet exercice, après avoir délibéré, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 18 février 2026, à l'unanimité,

➤ DECIDE l'affectation des résultats ainsi que définis ci-dessus et AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire,

David LE GOFF



La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :14
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :17
Contre :0
Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2026

Date de la convocation :

26 février 2026

Date d'affichage de la convocation :

28 février 2026

Date de la publication de la délibération :

12 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le six mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, G. JOUAN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, S. TANGUY, C. L'HARIDON.

Etaient absents : L. COLAS, excusée, pouvoir à S. LE CORRE ; G. QUEAU, excusée, pouvoir à P. BOUSSARD ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à S. TANGUY ; F. LE DOUY, excusé ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/03/04

SUBVENTION DU BUDGET DE LA COMMUNE AU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - ANNEE 2026

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 18 février 2026, à l'unanimité,

- DECIDE de verser, pour l'année 2026, une subvention d'un montant de **6 677,03 €** au budget du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de GUENGAT,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Les crédits seront inscrits au budget.

Le Maire,

David LE GOFF



La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :14
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :17
Contre :0
Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2026

Date de la convocation :

26 février 2026

Date d'affichage de la convocation :

28 février 2026

Date de la publication de la délibération :

12 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le six mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, G. JOUAN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, S. TANGUY, C. L'HARIDON.

Etaient absents : L. COLAS, excusée, pouvoir à S. LE CORRE ; G. QUEAU, excusée, pouvoir à P. BOUSSARD ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à S. TANGUY ; F. LE DOUY, excusé ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/03/05

PACTE FINISTÈRE 2030 – VOLET 1 – ANNEE 2026 : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS (SERVICES CYCLABLES / MOBILITÉS)

Le Maire rappelle que le Département du Finistère, par le biais d'une enveloppe annuelle répartie pour chaque canton entre les communes de moins de 10 000 habitants (hors les cantons de Brest et Quimper 2), souhaite prendre en compte les besoins spécifiques des communes et accompagner des projets ayant un rayonnement communal.

Cette enveloppe par canton est répartie chaque année entre les communes à l'issue de la conférence cantonale sur la base d'une fiche projet à compléter en fonction des priorités et modalités retenues (travaux finançables jusqu'à 80%).

Il est proposé d'inscrire le projet d'acquisition de mobilier et d'équipements afin d'améliorer les services cyclables / mobilités sur le territoire communal :

- aménagement des abords de l'école afin d'inciter les plus jeunes, ainsi que leurs parents, à l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens (installation notamment d'un abri à vélos),
- installation d'équipements aux abords de la voie verte à destination notamment des cyclistes (station réparation vélo, mobilier, signalétique, toilettes écologiques...),

Ce projet, estimé à 45 088,00 € HT, a été approuvé par le Conseil Municipal lors de la séance du 28 novembre 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ AUTORISE le Maire à inscrire le projet présenté ci-dessus dans le Pacte Finistère 2030 au titre de l'année 2026,

➤ AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire,


David LE GOFF



La secrétaire de séance,


Catherine L'HARIDON

Nombre de membres
En exercice :19
Présents :14
Absents :5
Pouvoirs :3
Pour :17
Contre :0
Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2026

Date de la convocation :

26 février 2026

Date d'affichage de la convocation :

28 février 2026

Date de la publication de la délibération :

12 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le six mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, G. JOUAN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, S. TANGUY, C. L'HARIDON.

Etaient absents : L. COLAS, excusée, pouvoir à S. LE CORRE ; G. QUEAU, excusée, pouvoir à P. BOUSSARD ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à S. TANGUY ; F. LE DOUY, excusé ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/03/06

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial (CST) du centre de gestion du Finistère.

Compte tenu de la vacance d'un poste au sein du service administratif et du recrutement en cours pour le poste de secrétaire général ainsi que de la fin de la disponibilité d'un agent intégrant prochainement le service technique/périscolaire, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder :

- au recalibrage de 2 postes administratifs (redéfinition des grades minimum et maximum)
Un avis favorable a été rendu le 3 février 2026 par le CST pour le service administratif.

- à la modification de la durée hebdomadaire du temps de travail du poste d'agent d'accueil périscolaire passant de 35h à 28h

Une saisine a été déposée pour avis auprès du CST.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition du Maire pour le recalibrage des 2 postes administratifs,
- ACCEPTE la proposition du Maire pour la modification de la durée hebdomadaire du temps de travail du poste d'agent d'accueil périscolaire sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial,
- DECIDE de procéder à la modification du tableau des emplois – tableau des emplois au 20.02.2026 annexé à la présente délibération,
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Le Maire,

David LE GOFF



La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

COMMUNE DE GUENGAT

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

20 février 2026

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
 Reçu en préfecture le 11/03/2026
 Publié le **12 MARS 2026**
 ID : 029-212900666-20260306-20260306-DE

EMPLOIS PERMANENTS : PERSONNEL TITULAIRE

SERVICE	EMPLOIS PERMANENTS	GRADE		ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
		MINIMUM	MAXIMUM			
ADMINISTRATIF	SECRETAIRE GÉNÉRAL RESPONSABLE DES SERVICES <i>(secrétariat du Maire et des élus)</i> <i>(gestion du personnel, budget, marchés publics...)</i>	REDACTEUR	REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	1	TC
ADMINISTRATIF	AGENT ADMINISTRATIF EN CHARGE DE LA COMPTABILITE <i>(gestion de la paie, des mandats/titres, facturation cantine)</i> <i>(élections, aide sociale...)</i>	ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE.	REDACTEUR PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	1	0	TC
ADMINISTRATIF	AGENT ADMINISTRATIF EN CHARGE DE L'ACCUEIL <i>(état-civil, urbanisme)</i> <i>(secrétariat, communication, gestion des salles...)</i>	ADJOINT ADM.	ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	1	TC
TECHNIQUE	AGENT TECHNIQUE RESPONSABLE DU SERVICE VOIRIE <i>(ACMO + responsable des travaux)</i> <i>(entretien de la voirie, gestion du matériel et des achats)</i>	ADJOINT TECH. PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	TECHNICIEN PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	1	TC
TECHNIQUE	AGENT TECHNIQUE EN CHARGE DES BATIMENTS <i>(entretien des bâtiments et aires de jeux)</i> <i>(travaux électriques, vérifications périodiques...)</i>	ADJOINT TECH.	ADJOINT TECH. PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	1	TC
TECHNIQUE	AGENT TECHNIQUE EN CHARGE DES ESPACES VERTS <i>(entretien des espaces verts, entretien du matériel...)</i>	ADJOINT TECH.	ADJOINT TECH. PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	1	TC
TECHNIQUE	AGENT D'ENTRETIEN RESPONSABLE DU SERVICE CANTINE	ADJOINT TECH.	ADJOINT TECH. PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	1	30 H 30 / SEMAINE
TECHNIQUE	AGENT D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE AIDE AUX REPAS - ENTRETIEN DES BÂTIMENTS	ADJOINT TECH.	ADJOINT TECH. PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	0	28 H 00 / SEMAINE

Possibilité de pourvoir les emplois du personnel titulaire par du personnel non titulaire (art. 332-8 et suivants du code général de la fonction publique) sur la base des fonctions décrites ci-dessus et dans la limite du grade maximum mentionné.